



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD

Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekeur MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Séverine BRUSSOT-COGNARD

FIXATION du NOMBRE D'ADMINISTRATEURS au CCAS (délibération 2026-50)

Le conseil d'administration du CCAS doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir : être composé en un nombre égal d'administrateurs issus de la société civile et d'administrateurs issus du conseil municipal. On parle également d'administrateurs nommés et d'administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS. La fixation du nombre d'administrateurs relève de la compétence du conseil municipal lequel doit fixer ce nombre à chaque renouvellement du conseil d'administration du CCAS par délibération. Le CCAS Présidé de droit par le Maire, le conseil d'administration du CCAS comprend selon l'article R.123 7 du code de l'action sociale et des familles, au maximum huit membres élus et huit membres nommés auquel on ajoute le président du CCAS.

CONSIDERANT que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'administrateurs

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer le nombre d'administrateurs à 8 dont 4 membres élus du conseil municipal et 4 membres issus de la société civile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la composition du CCAS à 8 administrateurs

(4 élus du conseil municipal, 4 nominations de la société civile)

Secrétaire de Séance

Séverine BRUSSOT-COGNARD



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN